

L'ACADÉMIE
FRATELLINI

FAMILLE EN PISTE

2018
2019

REPRISE DES COURS 8 SEPTEMBRE 2018



RETOUR DOSSIER

- PAR COURRIER : ACADEMIE FRATELLINI • 1/9 RUE DES CHEMINOTS • 93210 LA PLAINE-SAINT-DENIS
 - PAR MAIL : ecoleducirque@academie-fratellini.com
- TEL • 01 49 46 00 00

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

EXEMPLAIRE À CONSERVER

•INSCRIPTION•

L'inscription de votre enfant à l'Académie Fratellini est annuelle et définitive. Elle sera validée par l'enregistrement du dossier d'inscription complet.

•JOURS ET HORAIRES DES COURS•

Les ateliers ont lieu tous les samedis de 10h à 11h30 en dehors des vacances scolaires.

INSCRIPTION POSSIBLE À L'ANNÉE OU PAR TRIMESTRE

1^{ER} TRIM

du 8 septembre au 24 novembre 2018

2^{ÈME} TRIM

du 12 janvier au 30 mars 2019

3^{ÈME} TRIM

du 6 avril au 29 juin 2019

Ou à la séance dans la limite des places disponibles.

Contactez l'école du cirque

ecoleducirque@academie-fratellini.com

CALENDRIER 2018-2019

- Les ateliers commencent le samedi 8 septembre 2018 et se terminent le samedi 29 juin 2019.
- Attention, il n'y aura pas cours les trois semaines précédant les vacances scolaires de Noël 2016.

Toute annulation de séance en cours d'année ne saurait faire l'objet d'un remboursement.

•TARIFS ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT•

Frais d'Adhésion 50,00 €. L'adhésion à l'Académie Fratellini est un préalable indispensable à toute inscription. Elle vous permet de bénéficier d'une invitation par adhérent (et un tarif super réduit pour l'accompagnateur) à une sélection de spectacles qui vous sera présentée à la rentrée.

Tarifs des différentes activités du 8 septembre 2018 au 29 juin 2019

Nouveau

Tarif à l'année

1 Adulte + 1 enfant 550 € PT / 470€ TR*

Enfant supplémentaire 130 € PT / 84 € TR*

Tarif au trimestre

1 Adulte + 1 enfant 200 € PT / 170€ TR*

Enfant supplémentaire 60 € PT / 42 € TR*

Tarif à la séance

1 Adulte + 1 enfant 35 € PT / 30 € TR*

Enfant supplémentaire 10 € PT / 8 € TR*

* Tarif Plaine Commune sur présentation d'un justificatif de domicile pour les habitants des villes de Plaine Commune. Le règlement global (chèque adhésion de 50 € + chèque du montant de l'activité choisie) est à effectuer à l'inscription par chèque libellé à l'ordre de l'Académie Fratellini, espèces, CB ou chèques vacances.

NB : seul le règlement total (adhésion + activité choisie) valide définitivement l'inscription.

•ASSURANCE•

• L'Académie Fratellini, son personnel, les élèves, les locaux et le matériel bénéficient d'une assurance.

• Toutefois, il est demandé une assurance responsabilité civile et conseillé de prévoir une assurance multirisques personnelle (voir les possibilités d'extension de l'assurance scolaire).

• L'Académie Fratellini n'est pas responsable des pertes et vols d'objets ou vêtements.

La responsabilité des enfants mineurs nous incombe uniquement durant les horaires de cours et dans l'enceinte de l'établissement.

•ABSENCES, RETARDS ET ABANDONS ABSENCES•

• Toute absence doit être signalée à l'académie Fratellini dans un délai de 48 heures.

• En cas d'absence à caractère imprévisible au-delà d'un mois, une demande écrite motivée avec justificatif adressée à l'Académie Fratellini pourra faire l'objet d'une remise exceptionnelle.

• Les absences répétées et non justifiées pourront faire l'objet d'un renvoi. Retards

• Les cours commencent à l'heure. L'élève s'engage à respecter les horaires de cours. Seuls les retards exceptionnels seront excusés.

• En cas de retards fréquents, l'inscription de l'enfant ne pourra être maintenue.

ABANDON

• L'abandon en cours d'année ne donne droit à aucun remboursement s'il n'est justifié par un des cas suivants :

- Blessure ou problème médical (fournir un certificat médical)

• Déménagement (fournir la photocopie de lettre de mutation ou d'engagement). À défaut, il sera procédé à l'encaissement des sommes dues.

•PIÈCES À FOURNIR LORS DE VOTRE INSCRIPTION•

- 1 photos d'identité récente des participants à coller sur le dossier
- Les fiches 3, 4, 5, 6 du dossier
- 1 certificat médical de bonne aptitude physique et de non contre-indication à la pratique des arts du cirque
- Le règlement total (chèques datés du jour de l'inscription)
- 1 attestation d'assurance en responsabilité civile
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois pour les habitants des villes de Plaine Commune.

•DROITS À L'IMAGE AUDIOVISUEL•

J'autorise

Je n'autorise pas

• Que moi-même et/ou que mon enfant figure sur tout support audiovisuel (photos, reportages, documents...) réalisé au sein de l'Académie Fratellini et dûment autorisé.

• Ces prises de vue entrent uniquement dans le cadre d'émissions ou reportages à but d'information et de communication pour l'Académie Fratellini. Celle-ci y consent pour sa part à titre gracieux et l'accord avec les productions n'ouvre aucun droit à rémunération pour les participants.

CASTING

L'Académie Fratellini n'organise pas de casting et n'autorise pas les maisons de production à mener cette activité au sein de l'établissement. Toutefois, pour information, nous affichons à l'accueil les diverses propositions reçues. en aucun cas, l'Académie Fratellini ne pourra être tenue responsable ni de la qualité ni de la bonne foi des annonces.

Fait à

Le.....2018

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

EXEMPLAIRE À RETOURNER DATÉ ET SIGNÉ À L'ACADÉMIE FRATELLINI

•INSCRIPTION•

L'inscription de votre enfant à l'Académie Fratellini est annuelle et définitive. Elle sera validée par l'enregistrement du dossier d'inscription complet.

•JOURS ET HORAIRES DES COURS•

Les ateliers ont lieu tous les samedis de 10h à 11h30 en dehors des vacances scolaires.

INSCRIPTION POSSIBLE À L'ANNÉE OU PAR TRIMESTRE

1^{ER} TRIM

du 8 septembre au 24 novembre 2018

2^{ÈME} TRIM

du 12 janvier au 30 mars 2019

3^{ÈME} TRIM

du 6 avril au 29 juin 2019

Ou à la séance dans la limite des places disponibles.

Contactez l'école du cirque

ecoleducirquel@academie-fratellini.com

CALENDRIER 2018-2019

- Les ateliers commencent le samedi 8 septembre 2018 et se terminent le samedi 29 juin 2019.
- Attention, il n'y aura pas cours les trois semaines précédant les vacances scolaires de Noël 2018.

Toute annulation de séance en cours d'année ne saurait faire l'objet d'un remboursement.

•TARIFS ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT•

Frais d'Adhésion 50,00 €. L'adhésion à l'Académie Fratellini est un préalable indispensable à toute inscription. Elle vous permet de bénéficier d'une invitation par adhérent (et un tarif super réduit pour l'accompagnateur) à une sélection de spectacles qui vous sera présentée à la rentrée.

Tarifs des différentes activités du 8 septembre 2018 au 29 juin 2019

Nouveau

Tarif à l'année

1 Adulte + 1 enfant 550 € PT / 470€ TR*

Enfant supplémentaire 130 € PT / 84 € TR*

Tarif au trimestre

1 Adulte + 1 enfant 200 € PT / 170€ TR*

Enfant supplémentaire 60 € PT / 42 € TR*

Tarif à la séance

1 Adulte + 1 enfant 35 € PT / 30 € TR*

Enfant supplémentaire 10 € PT / 8 € TR*

* Tarif Plaine Commune sur présentation d'un justificatif de domicile pour les habitants des villes de Plaine Commune.

Le règlement global (chèque adhésion de 50 € + chèque du montant de l'activité choisie) est à effectuer à l'inscription par chèque libellé à l'ordre de l'Académie Fratellini, espèces, CB ou chèques vacances.

NB : seul le règlement total (adhésion + activité choisie) valide définitivement l'inscription.

•ASSURANCE•

• L'Académie Fratellini, son personnel, les élèves, les locaux et le matériel bénéficient d'une assurance.

• Toutefois, il est demandé une assurance responsabilité civile et conseillé de prévoir une assurance multirisques personnelle (voir les possibilités d'extension de l'assurance scolaire).

• L'Académie Fratellini n'est pas responsable des pertes et vols d'objets ou vêtements.

La responsabilité des enfants mineurs nous incombe uniquement durant les horaires de cours et dans l'enceinte de l'établissement.

•ABSENCES, RETARDS ET ABANDONS ABSENCES•

• Toute absence doit être signalée à l'académie Fratellini dans un délai de 48 heures.

• En cas d'absence à caractère imprévisible au-delà d'un mois, une demande écrite motivée avec justificatif adressée à l'Académie Fratellini pourra faire l'objet d'une remise exceptionnelle.

• Les absences répétées et non justifiées pourront faire l'objet d'un renvoi.

Retards

• Les cours commencent à l'heure. L'élève s'engage à respecter les horaires de cours. Seuls les retards exceptionnels seront excusés.

• En cas de retards fréquents, l'inscription de l'enfant ne pourra être maintenue.

ABANDON

• L'abandon en cours d'année ne donne droit à aucun remboursement s'il n'est justifié par un des cas suivants :

- Blessure ou problème médical (fournir un certificat médical)

- Déménagement (fournir la photocopie de lettre de mutation ou d'engagement). À défaut, il sera procédé à l'encaissement des sommes dues.

•PIÈCES À FOURNIR LORS DE VOTRE INSCRIPTION•

- 1 photos d'identité récente des participants à coller sur le dossier
- Les fiches 3, 4, 5, 6 du dossier
- 1 certificat médical de bonne aptitude physique et de non contre-indication à la pratique des arts du cirque
- Le règlement total (chèques datés du jour de l'inscription)
- 1 attestation d'assurance en responsabilité civile
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois pour les habitants des villes de plaine commune.

•DROITS À L'IMAGE AUDIOVISUEL•

J'autorise

Je n'autorise pas

• Que moi-même et/ou que mon enfant figure sur tout support audiovisuel (photos, reportages, documents...) réalisé au sein de l'Académie Fratellini et dûment autorisé.

• Ces prises de vue entrent uniquement dans le cadre d'émissions ou reportages à but d'information et de communication pour l'Académie Fratellini. Celle-ci y consent pour sa part à titre gracieux et l'accord avec les productions n'ouvre aucun droit à rémunération pour les participants.

CASTING

L'Académie Fratellini n'organise pas de casting et n'autorise pas les maisons de production à mener cette activité au sein de l'établissement. Toutefois, pour information, nous affichons à l'accueil les diverses propositions reçues. en aucun cas, l'Académie Fratellini ne pourra être tenue responsable ni de la qualité ni de la bonne foi des annonces.

Fait à

Le.....2018

FICHE D'INSCRIPTION DES PARTICIPANTS "ATELIER FAMILLE EN PISTE"

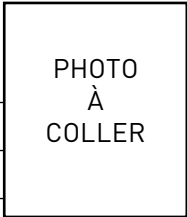
(À REMPLIR LISIBLEMENT EN LETTRES CAPITALES)

NOUVELLE INSCRIPTION

RÉINSCRIPTION

ADULTE 1

NOM _____ prénom _____
date de naissance _____ sexe M F
adresse _____
code postal _____ ville _____
Tél. _____

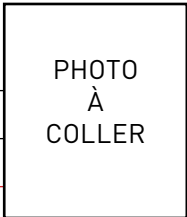


E-mail (confirmation d'inscription par mail) _____

compagnie d'assurance _____ N° SS _____

ADULTE 2

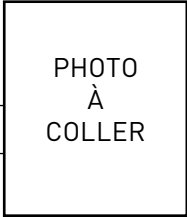
NOM _____ prénom _____
date de naissance _____ sexe M F



E-mail (confirmation d'inscription par mail) _____

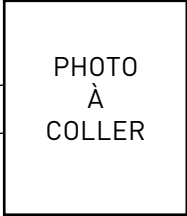
ENFANT 1

NOM _____ Prénom _____
date de naissance _____ sexe M F



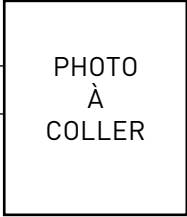
ENFANT 2

NOM _____ Prénom _____
date de naissance _____ sexe M F



ENFANT 3

NOM _____ Prénom _____
date de naissance _____ sexe M F



INSCRIPTION POUR LE 1^{ER} TRIMESTRE LE 2^E TRIMESTRE LE 3^E TRIMESTRE

Pour les inscriptions à la séance, envoyez une demande de disponibilité à ecoleducirque@academie-fratellini.com

Fait à _____
le _____ / _____ / 201

(signature obligatoire du responsable légal)

« Je reconnais avoir pris connaissance de toutes les conditions générales d'inscription, ainsi que du règlement intérieur de l'école.»

FICHE DE RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

(à compléter en précisant chaque fois le nom de la (les) personne(s) concernée(s))

Nom du médecin traitant : _____ Tél. _____

Antécédents médicaux oui non

Si oui, lesquels : _____

Traumatismes articulaires oui non

Si oui, lesquels : _____

Allergie oui non

Si oui, nature de l'allergie _____

Traitement en cours oui non

Si oui, nature du traitement _____

Handicap à signaler oui non

Si oui, nature du handicap _____

à _____

le ____ / ____ / 20 ____

(signature obligatoire du responsable légal)

AUTORISATION D'INTERVENTION

à compléter par le responsable légal

(Indiquez ci-dessous les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence)

NOM _____

Prénom _____

Tél. _____

Tél. portable _____

En cas d'accident qui nécessiterait l'intervention des pompiers ou du SAMU,

j'autorise je n'autorise pas

le transport au service des urgences du centre hospitalier le plus proche

j'autorise je n'autorise pas

l'intervention médicale ou chirurgicale jugée nécessaire par les services médicaux compétents

En cas de réponse négative, l'Académie Fratellini est obligatoirement déchargée de toute responsabilité.

**Merci de nous indiquer alors avec précision les démarches à suivre en cas d'accident,
par lettre datée et signée, jointe au dossier d'inscription.**

à _____

le _____ / _____ /201

(signature obligatoire du responsable légal de l'enfant)